



Retirer une plainte pour violences conjugales

Par Lea600

Bonjour, j'ai déposé plainte contre mon compagnon pour violences conjugales. Celui ci a écopé de 3 mois avec sursis et interdiction de m'approcher et de me contacter pendant 18 mois. C'est le procureur de la république qui a pris cette décision. Aujourd'hui je souhaite retirer cette plainte mais comme il a eu condamnation, comment puis je procéder ? Je veux que mon compagnon revienne chez nous, comment enlever cette interdiction, déposer une requête auprès du procureur ? Merci d'avance de vos réponses

Par ESP

Bonjour

Ce que vous souhaitez n'est pas possible...

De plus, vu le nombre de féminicide sur notre territoire, les juges sont peu enclins à regarder ces faits avec mansuétude.

Nous avons vu sur les forums, nombre de cas comme le vôtre, où la compagne a lourdement regretté d'avoir pardonné.

Par Lea600

Merci de votre réponse. Pourquoi cela ? Nous avons bien le droit de décider de revivre ensemble ou non ? C'est illogique

Par ESP

Vous pourrez après échéance de la peine.

Si vous contrenez, il n'y aura pas eu d'exemplarité. Ne croyez pas que les gens changent aussi facilement.

Est-ce lui qui assure les finances du ménage?

Par Lea600

Après? 18 mois vous vous rendez compte ? Oui je suis consciente que certaines personnes ne changent pas mais je ne veux pas généraliser.. non c'est nous deux.

Par ESP

Toutes les personnes qui ont pardonné disent la même chose.

Vous avez déposé plainte, vous souhaitez donc une punition. Elle est prononcée..

Bonne chance quand même.

Essayez de prendre contact avec le Juge de l'application des peines ou le Tribunal de l'application des peines.